

Monuments infos

Juillet 2023

Numéro 94

MONUMENT NATIONAL



**Syndicat National des Monuments
Historiques CGT**

61, rue de Richelieu (3ème étage) 75002 Paris
tél : 01.40.15.51.70

mail : snmh.cgt@gmail.com / site internet : www.cgt-culture.fr
Twitter : [@snmh_cgt](https://twitter.com/snmh_cgt) / Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>

SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

L'été sera aussi chaud que l'actualité sociale et politique alors on commence avec :

Page 3 : un éditorial qui vous donnera toutes les raisons de vous mobiliser pour vos droits et libertés.

Pages 4 et 5 : point d'actu sur les retraites, à la CGT, comme dirait Jean-Pierre, « On n'a pas dit notre dernier mot ! »

Pages 6 et 7 : le gouvernement montre une nouvelle fois – et là c'est sur les salaires – le peu de cas qu'il fait du soi-disant dialogue social mais surtout des agents publics concernant leurs rémunérations. La coupe est pleine, l'intersyndicale a préféré quitter la séance...et on les comprend !

Pages 8 et 9 : à la CGT, on a la culture du débat et de la démocratie. Alors on vous fait un petit focus sur le 53ème congrès de la CGT et les interventions de nos camarades de la CGT Culture.

Pages 9 à 11 : face à la désespérance, certain.es se tournent vers l'extrême droite considérant que l'on a tout essayé sauf eux. C'est bien vite oublier ce que fut l'Etat français entre 1940 et 1944... Bas les masques face à l'extrême droite : derrière le fascisme se cache le capital !

Page 11 : soutien total à la Ligue des Droits de l'Homme !

Pages 12 et 13 : le service public ne se construit pas qu'avec des murs mais avec des agents au service des usagers : on veut des emplois publics pour le château Macron !

Page 13 : quand certains pointent les étrangers comme un danger, la panthéonisation de Missak et Mélinée Manouchian nous rappelle que parfois ce sont les étrangers qui sauvent l'honneur de la France. Gloire à ces héros !

Pages 14 et 15 : parlons complémentaire santé pour gagner de nouveaux droits !

Page 15 : On vous explique quelles sont les limites réglementaires en matière de temps de travail... Au delà c'est hors la loi !

Pages 16 et 17 : l'histoire d'un jour férié et chômé : le 1er mai. Une histoire de luttes et de conquêtes sociales : on n'oublie pas.

Pages 18 et 19 : on fait les présentations avec la nouvelle présidente du Centre des monuments nationaux, façon CGT !

Page 19 : quelques petites brèves pour finir le «Monuments Infos».

Page 20 : notre éphéméride toujours bien rempli... On a besoin de vous pour nous aider à porter les revendications. C'est aussi simple que de remplir notre bulletin d'adhésion. On attend le vôtre !



Qui sommes nous ?

Nous sommes des agents du CMN, des monuments ou du siège, contractuels ou titulaires, des Régions ou de Paris, syndiqués à la CGT et organisés au travers de nos sections locales en Syndicat National des Monuments Historiques CGT (SNMH-CGT) depuis 1996. 1er Syndicat au CMN, élus du personnel de l'établissement nous vous informons et rendons compte de nos mandats d'élus, portons votre parole et vos revendications, défendons vos droits et en gagnons d'autres face à l'administration du CMN ou du Ministère de la Culture (lutte pour l'emploi, contre la précarité, pour l'augmentation des salaires, pour l'amélioration des conditions de travail, pour la défense de nos missions, pour la défense du Service Public Culturel...) avec l'aide de la CGT du Ministère de la Culture, la CGT-Culture, dont nous sommes une composante. Combatifs, dynamiques, constructifs, présents, solidaires, nous sommes à vos côtés pour toutes vos luttes comme nous sommes à vos côtés au quotidien au travail.

E**d****i****t****o**

Une démocratie en déliquescence*

A n'en pas douter, l'allongement de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et à 43 annuités de cotisations laissera des traces sur un aspect social (ce sont les plus pauvres, les plus précaires et les femmes qui paieront le plus lourd tribut) mais également démocratique.

Tout aura été fait pour faire taire le Parlement, les contre-pouvoirs et la mobilisation historique de millions de Français et de Françaises. De la restriction du temps de débat parlementaire au passage en force par le 49.3, puis le refus de voter une proposition de loi transpartisane pour abroger la loi instaurant la retraite à 64 ans début juin, le Gouvernement aura littéralement fait une clé de bras à la démocratie. Sans compter les violences policières dénoncées à travers le monde.

A l'heure où le président de la République appelait à passer à autre chose et aux 100 jours d'apaisement jusqu'au 14 juillet, les Français et les Françaises ont multiplié les initiatives pour montrer leur colère : les casserolades se sont généralisées partout sur le territoire pour accueillir ministres, première ministre et président de la République. Notre ministre y eut droit à Bourges, au château d'Azay-le-Rideau, à la soirée des Molières.... Le président de la République aussi, notamment, lors de sa visite du chantier de la cathédrale Notre-Dame de Paris, quartier ultra sécurisé et badauds mis à bonne distance, la CGT Paris lui réserva cependant une banderole sur les retraites déployée sur un bateau-mouche sur la Seine et d'un camion circulant avec pour message « Macron démission »... Sans compter les banderoles géantes partout sur le territoire et nous concernant, on pense à celles de l'Arc de triomphe et du Mont Saint-Michel.

Le gouvernement continue pourtant inexorablement sa sinistre descente aux enfers : face à la dénonciation des violences policières, il s'en prend à la Ligue des Droits de l'Homme ; face au péril climatique, il dissout le mouvement Les Soulèvements de la Terre ; face aux nombreux ministres impliqués dans des prises d'intérêt, il retire son agrément à Anticor (association de lutte contre la corruption) : face à l'inflation il bloque les salaires ; face aux inégalités, il dérembourse les soins ; face au chômage, il réduit les droits des plus pauvres...

La résistance doit être à la hauteur des coups qui sont portés au monde du travail. Car pour le monde du capital, de la finance, tout va bien.

Gardons bien à l'esprit que le gouvernement sort plus affaibli que jamais de sa loi sur la retraite. Encore quatre ans à tenir pour lui... dans un climat qui est très, très tendu. Alors, nous ne lâchons rien de nos revendications (augmentation des salaires, baisse du temps de travail, retraite à 60 ans...).

** Cet éditorial a été écrit avant l'assassinat de Nabel à Nanterre et les émeutes qui ont suivi sur l'ensemble du territoire. A l'heure où aucune réponse politique n'a encore été faite aux causes de ces émeutes, nous ne commenterons pas dans l'immédiat cette actualité mais nous y reviendrons car elle interroge les politiques publiques.*



Continuons à agir !

Après 6 mois de grèves, d'une mobilisation historique par sa durée et par l'ampleur des manifestations, l'exécutif a décidé d'imposer sa réforme des retraites en empêchant une nouvelle fois les parlementaires de voter. Ce nouveau déni de démocratie, les nombreux passages en force, malgré le rejet massif de la population laisseront des traces profondes. Hier encore, le conseil de l'Europe s'est interrogé sur l'ingérence significative de l'exécutif suite à l'utilisation en France de l'article 49.3.

Cette réforme, rejetée par toutes les organisations syndicales de salarié.es et de jeunesse a conduit à un niveau de mobilisation jamais égalé, rarement atteint y compris en Europe. Cela aurait dû amener le gouvernement à retirer son projet. L'exécutif sort considérablement affaibli de ce conflit, méprisant la démocratie sociale et les travailleurs, travailleuses et la jeunesse, encore aujourd'hui opposés très largement à cette réforme. C'est grave et porteur d'interrogations pour l'avenir quant à l'expression que prendra la colère sociale.

L'intersyndicale et les manifestant.es n'ont pas réussi à faire reculer le gouvernement sur le passage de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, mais nous ne tournons pas la page.

Cette réforme inutile, injuste et brutale maltraite les travailleurs, travailleuses du privé comme du public et la jeunesse en leur imposant 2 ans de travail supplémentaires. Or dans des entreprises qui ne veulent plus des seniors, un des vrais enjeux aurait dû être et reste leur maintien dans l'emploi auquel cette réforme n'apporte, au contraire, pas de réponse. Les organisations syndicales avaient pourtant toutes fait des propositions qui ont été écartées par le gouvernement.

L'expérience des 10 mois passés a démontré que l'unité des organisations syndicales professionnelles et de jeunesse sur des revendications communes permettrait de construire le rapport de force.

Comme l'intersyndicale l'a fait sur le dossier des retraites en se concentrant sur ce qui la rassemble, elle va travailler, dès maintenant, à dégager des revendications communes sur chacun des sujets suivant : les salaires et les pensions, les conditions de travail, la santé au travail, la démocratie sociale, l'égalité femmes-hommes, l'environnement et la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Sur ces thèmes, nous voulons obtenir des avancées importantes, notamment lors des futures négociations.

La future négociation sur les retraites complémentaires Agirc Arcco prévue à l'automne, tout comme celle de l'assurance chômage, seront des enjeux très importants dans lesquelles nos organisations pèseront de tout leur poids.

Pour tous les travailleur.euses, les étudiant.es et les lycéen.nes que nous représentons, qui nous ont fait confiance, pour toutes celles et ceux qui ont manifesté, parfois pour la première fois et pour toutes celles et ceux qui ont rejoint les rangs syndicaux pour participer à ce combat, nous adressons un message collectif: nous continuerons à contester cette réforme des retraites et à nous battre pour la justice sociale.

L'intersyndicale que nous avons construite depuis juillet 2022 est une force. Elle a déjà démontré sa capacité à agir ensemble par ses revendications et par la mobilisation quand cela s'est avéré nécessaire. Cette force saura se mobiliser dans les mois qui viennent pour revendiquer le progrès social et pour affronter les politiques de régression sociale au niveau national, y compris dans le cadre d'une manifestation européenne. D'ici là, nous appelons partout les salarié.es avec leurs organisations syndicales, à revendiquer, à négocier et se mobiliser pour gagner des augmentations de salaire.

L'intersyndicale continuera de se réunir, dès la rentrée.

Paris, le 15 juin 2023

Une punchline venue de Cannes

La macronie ne l'a pas vu venir. Alors que le festival de Cannes était sous haute surveillance pour éviter toute manifestation, casseroles, interpellation ou autres, alors que la population restait mobilisée contre la retraite à 64 ans dans un zbeul national généralisé, le discours de Justine Triet lors de sa remise de la Palme d'Or pour son film « Anatomie d'une chute annoncée » a été retentissant. Nous nous joignons aux multiples voix qui ont salué son geste solidaire et salutaire. Cela n'a pas plu à la bourgeoisie qui s'en est émue. C'est bien mal connaître l'histoire de ce festival dont le parti communiste et la CGT ont contribué à la création au sortir de la Seconde Guerre Mondiale pour défendre l'exception culturelle au risque de se voir – comme nombre d'autres pays – dilués dans la culture états-unienne. Ce festival s'est joint parfois à des mobilisations sociales comme en 1968.

Dans ces lignes, nous remettons la Palme de la Honte à « notre » ministre Rima Abdul Malak qui s'est dite estomaquée par le discours de Justine Triet. Un big up donc à Justine Triet et aux salarié.es de l'hôtel Carlton qui ont fait grève et ont manifesté malgré une interdiction durant ce festival.

Mont Saint-Michel : rien n'est trop beau pour dire NON à la retraite à 64 ans !

Le 30 mai, la CGT Culture et la CGT de la Manche ont déployé une banderole sur les remparts du Mont Saint-Michel pour dire une nouvelle fois leur opposition à la retraite à 64 ans. Une action qui s'est faite quelques jours avant la venue du président de la République. Comme toujours, nos mobilisations rencontrent le soutien de la population. Était présente Nathalie Bazire, secrétaire générale de l'union départementale CGT de la Manche et membre du bureau confédéral. Nous nous sommes faits déloger par les gendarmes et les militaires de sentinelle. Qu'à cela ne tienne, nous avons quitté les lieux au son des binious sur l'air de la chanson des « Pen sardine », chant de révolte des ouvrières des conserveries de sardines du début du XXème siècle.



Oeuvre éphémère au Centre Pompidou

Le 5 juin, le Centre Pompidou a eu le droit lui aussi à l'honneur d'être habillé de cette même banderole par les activistes artistiques de la CGT-Culture et de la CGT-Spectacle. Simultanément le parvis était animé de chants demandant le retrait de la réforme.





SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Des augmentations salariales vraiment pas à la hauteur,

LE MINISTRE DOIT REVOIR SA COPIE !

MONTREUIL > 12 JUIN 2023

LE MINISTRE de la Fonction et de la transformation publiques a annoncé ce jour une **augmentation de la valeur du point d'indice limitée à 1,5 %** alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 % !

Alors que la **perte de pouvoir d'achat** depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel s'élève désormais à plus de 16 %, cette mesure de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante.

Les 5 points uniformes accordés à tout les agent-es à la date tardive du 1er janvier 2024 ne sont pas de nature à répondre aux revendications salariales et aux pertes intervenues.

Pire encore, le ministre propose de recourir à l'octroi d'une prime dite de « pouvoir d'achat ». Celle-ci serait d'une part, dégressive de 800 à 300 euros et, d'autre part, ne concernerait qu'une partie des salarié-es.

Cette rémunération ne sera pas prise en compte pour la retraite. De plus, elle ne semble pas être reconductible. Cerise sur le gâteau: elle serait attribuée au bon vouloir des employeurs territoriaux!

Ce manque de considération pour les personnels de la Fonction publique, fonctionnaires et agents non titulaires, est parfaitement scandaleux et constitue aussi un manque de considération pour les usager-es des missions publiques.

Les mesures d'accompagnement qui ont été annoncées, par leur caractère parcellaire, ne règlent pas plus le contentieux salarial: reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat, revalorisation des frais de mission, meilleure prise en charge des abonnements aux transports collectifs, revalorisation du barème de monétisation des comptes épargne temps.

Cela étant dit, en procédant à une deuxième augmentation du point d'indice en l'espace d'un an, le gouvernement reconnaît de fait qu'il s'agit du seul moyen de faire face efficacement à l'inflation.

Pour insuffisantes qu'elles soient, les dispositions annoncées sont à inscrire à l'actif des mobilisations massives menées depuis des mois.

Considérant que la copie du ministre doit être revue, la CGT, avec l'ensemble des organisations syndicales, a quitté la séance. La CGT continuera, dans l'unité la plus large possible, de porter les revendications des personnels pour gagner des augmentations de salaire de haut niveau.

la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 s'élève à plus de 16 %

Salaires au CMN : Votre attente a été prolongée...

Saut de puce du point d'indice...

Le gouvernement nous annonce une bien maigre revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet, après les 3,5% de l'année dernière, alors même que l'inflation depuis le 1er janvier 2022 se situe à +8,1% selon l'INSEE (chiffre qui masque en partie la très forte inflation des prix sur les produits de consommation courante). Vous avez vite fait le calcul, le compte n'y est toujours pas...

Les pertes de salaires pour la fonction publique ne cessent de se cumuler.

Ainsi, la CGT estime à 16% la perte de pouvoir d'achat depuis 2010 suite au gel du point d'indice.

Cette mesure concerne les fonctionnaires mais également les contractuels en CDI comme en CDD.

Mesurettes pour les bas salaires

En plus de cette mesure le gouvernement annonce des mesures bas salaires pour permettre à nouveau un « déroulement de carrière » aux fonctionnaires des catégories C et B. Las ! C'est vraiment le strict minimum qui est appliqué puisque la mesure consiste à faire gagner 1 point d'indice à chaque échelon du 1er au 8ème échelon de la grille du 1er grade de la catégorie C (sur une grille qui compte 11 échelons) ... idem pour le premier grade de la catégorie B qui commence 7 points au-dessus de l'indice minimal de la Fonction publique pour ensuite gagner un point par échelon jusqu'au 5ème échelon (sur une grille qui compte 11 échelons) ... Pour ainsi dire les mesures bas salaires se situeront entre 0 et 35 euros mensuels de gain de rémunération... Une paille !

Mini-prime pouvoir d'achat...

Valable seulement en 2023, cette prime pour les agents gagnant moins de 3250 euros (primes comprises ?) oscillera entre 300 et 800€, mais après le passage de la CSG et de la CRDS elle devrait plutôt être entre 270 euros et 720 euros. Cerise sur le Mac-Do : les collègues de la territoriale risquent de ne pas la toucher puisque son attribution sera soumise à l'appréciation des employeurs territoriaux... **Cette prime concerne également les contractuels.**

Au total, la compilation de ces mesures ne devrait pas compenser la hausse de l'inflation au 1er janvier 2024... loin de là.

Et quelques mesures par-ci par-là...

Outre ces mesures salariales, d'autres mesures sont annoncées, même si elles ne sont pas directement liées au salaire participent au pouvoir d'achat des agents :

- La reconduction du dispositif GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) ;
- La revalorisation des frais de mission (nuitées hôtelières, repas...) d'au moins 10%, qui ne devrait pas compenser l'explosion des tarifs de la restauration et de l'hôtellerie ;
- L'augmentation de la prise en charge des frais de transport à compter de septembre 2023 de 50% à 75% ;
- La revalorisation de 10% de la monétisation des jours placés en CET (compte épargne temps) ;

Suites du plan de rattrapage des régimes indemnitaire des fonctionnaires en 2023

Même si la CGT milite pour l'intégration des primes dans les salaires, les différences de traitement entre ministères étaient telles que nous avons, depuis plusieurs années, mené la lutte pour arriver au même niveau d'IFSE que dans les autres ministères. Le plan de rattrapage indemnitaire étalé sur plusieurs années continue donc son œuvre : en 2023 il y a donc une revalorisation du socle commun de la catégorie B à 6500€(par an), des mesures de remontées de socle pour la catégorie A avec un socle commun porté à 10000€, et une mesure de remontée du socle de la catégorie C -non prévue initialement- de 400€ ce qui monte le socle de la catégorie C à 5000€ pour tous. Cette mesure est assortie d'une remontée générale de 400€ pour tous pour éviter que les effets de hausse du socle ne ramènent tout le monde au plancher comme c'était arrivé lors des précédentes hausses du socle...

Et du côté des contractuels ?

En ce qui concerne les négociations de la grille des contractuels, comme nous vous l'expliquions dans de précédents communiqués : celles-ci se voient conditionnées à la négociation qui a commencé ces dernières semaines au ministère de la Culture. La négociation actuelle ne portant non pas sur les grilles en elles-mêmes mais sur l'accord de méthode qui définit le périmètre de la négociation.

A savoir:

- les contractuels des établissements du titre 3 du ministère (c'est-à-dire payés sur le budget de l'établissement comme le CMN) seront-ils concernés par cette négociation avec à la clé une renégociation générale des grilles ?
- Ou cet accord sera-t-il juste le cadre des futures négociations dans les établissements publics du ministère ?

Nous sommes opposés à cette deuxième hypothèse qui aurait le triple désavantage de :

- Repousser encore une éventuelle renégociation des grilles ;
- Ne donner aucune garantie d'avoir les budgets adéquats pour une revalorisation égale à celle des contractuels du ministère ;
- Risquer de prolonger (et pour longtemps) l'inégalité de traitement déjà existante entre les contractuels du ministère et de ses établissements.

Aux dernières nouvelles, les établissements du titre 3 seront inclus dans l'accord (et donc les contractuels du CMN). C'est pourquoi la CGT Culture a voté en faveur de la signature de l'accord de méthode. La négociation va donc pouvoir s'ouvrir !

Il est donc urgent de se mobiliser pour la revalorisation des salaires, non seulement pour les contractuels mais également pour les titulaires en capitalisant sur le rapport de force engrangé pendant le conflit sur les retraites. La CGT mettra tout son poids dans le rapport de force qui s'annonce pour faire converger les revendications de tous les agents du ministère quel que soit leur statut dans l'unité syndicale la plus large.

Tous ensemble et avec détermination nous pouvons gagner la bataille des salaires !

53ème congrès de la CGT

La CGT a tenu son 53ème congrès du 27 au 31 mars à Clermont-Ferrand, dans un contexte de luttes contre la réforme des retraites.

942 délégué.es représentaient les syndicats CGT des entreprises et services publics de toute la France. La CGT Culture, union des syndicats du ministère de la culture, était représentée par trois délégué.es : Aurélie Mongeot (Mobilier national), Emmanuelle Parent (DRAC) et Christophe Benoit (Archéologie), tous trois membres du secrétariat national de la CGT Culture.

Moment démocratique essentiel du syndicat, les délégué.es ont débattu du bilan d'activité et financier de la mandature écoulée. Ils ont également travaillé sur le document d'orientation, feuille de route de la CGT pour la mandature de trois ans qui s'ouvre. Ainsi la CGT s'engage à construire un syndicalisme de rupture sociale pour lutter contre les politiques libérales et gagner de nouveaux droits, à développer ses forces et son audience électorale, pour élever et élargir le rapport de force.

Enfin, les délégué.es ont élu la nouvelle direction composée de 66 membres et sa nouvelle secrétaire générale Sophie Binet. Cette direction assurera la conduite de l'action de la CGT dans le cadre des orientations du congrès. A partir d'un document d'orientation ambitieux, la CGT va lancer une grande campagne de syndicalisation, et porter la reconquête industrielle et le développement des services publics.

Sophie Binet a souligné la marque de fabrique de la CGT : porter les questions sociales et environnementales en partant de nos métiers et notre travail dans le contexte de la mondialisation. Elle s'est félicitée de l'ambition de la CGT de lutter contre les violences sexistes et sexuelles et a remercié Philippe Martinez pour son engagement à la tête de la CGT.



Sophie Binet après son élection lors du discours de clôture du 53ème congrès.



Délégation de la CGT Culture au 53ème congrès de la CGT de gauche à droite : Christophe Benoit, Emmanuelle Parent et Aurélie Mongeot

Intervention de Christophe Benoit, secrétaire national de la CGT Culture, au 53ème congrès de la CGT

« On est dans une situation où l'extrême droite envahit le champ culturel. L'extrême droite dit : «Regardez, nous on n'est pas raciste, on n'aime pas les étrangers ce n'est pas pour des questions de races, c'est parce que ce sont d'autres civilisations, c'est parce que ce sont d'autres cultures.» Nous ne pouvons pas laisser passer ça.

C'est aujourd'hui sous couvert d'identité CULTURELLE que l'extrême droite veut nous vendre une France soit disant éternelle, une France qui n'existe pas, une France qui n'a jamais existé et dont notre combat est de faire en sorte qu'elle n'existe jamais.

L'extrême-droite nous vole nos mots, il nous faut lui rappeler que «le peuple» que «la nation» sont des mots qui appartiennent à notre histoire révolutionnaire. Les peuples ne se construisent pas les uns contre les autres, la nation ce n'est pas la préférence nationale. Il n'y aura jamais de préférence nationale dans la liberté, dans l'égalité, dans la fraternité ou dans l'adelphité, jamais de préférence nationale dans nos conquêtes sociales, jamais de préférence nationale au sein de notre classe sociale. Le combat de l'extrême droite est aujourd'hui un combat culturel. La CGT doit mettre les questions culturelles au cœur de ses propositions sur la transformation sociale. »

Intervention d'Emmanuelle Parent, secrétaire nationale de la CGT Culture, au 53^{ème} congrès de la CGT

Tous les jours, depuis plusieurs semaines, nos camarades de la CGT Culture sont engagés dans de très, très belles luttes.

Hier, nos camarades ont bloqué le musée du Louvre toute la journée. Des cérémonies ont également été organisées comme la pré-panthéonisation d'Ambroise Croizat au Panthéon ou l'action « tapis rouge » au Mobilier national pour dire merde au roi d'Angleterre qui n'est jamais venu.

S'agissant de la culture, si vous prenez le chiffre d'affaires de la publicité en France et que vous le divisez selon les années par 8 ou par 10, vous obtenez le budget du ministère de la culture. Dans un pays où la culture compte 10 fois moins que la pub, la culture est une marchandise comme une autre où un Vincent Bolloré peut se payer ses médias pour mener sa guerre culturelle. Une guerre qui veut nous imposer un capitalisme réactionnaire, un monde dans lequel il ne fera pas bon être salarié, être une femme, être homosexuel, être étranger ou assimilé.

Nos adversaires ont parfaitement compris que la culture était un des champs de bataille de la lutte de classe.

Dans toute la CGT nous devons afficher davantage notre volonté de rompre avec une vision élitiste de la culture. Il n'y a de démocratie culturelle que par le développement et le partage des cultures de tous. Celles qui s'élaborent au travail doivent être reconnues dans leur rapport à la transformation sociale et elle sort d'une société de progrès.

Se cultiver, c'est bien sortir de sa propre culture, ce n'est pas faire sécession, c'est entrer en partage dans un monde commun. Se battre pour la démocratie culturelle, le libre épanouissement des salariés, le droit à choisir, à critiquer, à intervenir sur sa vie et son avenir, c'est le chemin de l'émancipation, c'est à part entière une tâche syndicale et c'est celle qui nous attend.

Les camarades de la CGT Culture en grève et dans les actions, au travers même de leurs actions ont souhaités vous saluer et vous souhaiter vraiment un bon congrès.

No pasaran!

LE MEILLEUR BARRAGE CONTRE L'EXTRÊME DROITE, C'EST LA LUTTE SYNDICALE

En juin 2022, à l'issue des élections législatives, 89 députés du Rassemblement national (RN) ont fait leur entrée à l'Assemblée nationale. Le premier parti fasciste de France multipliait ainsi par onze son nombre de sièges et pouvait constituer son propre groupe parlementaire. Une première historique, qui augure du pire.

Si, lors du second tour de l'élection présidentielle de 2022, le vote antifasciste avait permis de barrer la route à Marine Le Pen, les législatives montrent qu'il est désormais envisageable qu'elle accède à la magistrature suprême dans quatre ans.

Le ravalement de façade du RN semble porter ses fruits, favorisé par une certaine complaisance médiatique et l'abandon par une partie de la classe politique du combat contre l'extrême droite. Le front républicain n'existe plus pour certains que durant l'entre deux tours de la présidentielle... Et encore seulement quand c'est la droite qui peut accéder au pouvoir.

Front républicain à géométrie variable et glissement sémantique calculé

Ce même « Front républicain » semble d'ailleurs changer de forme puisque de plus en plus le discours médiatique et gouvernemental tend à renvoyer dos-à-dos « l'extrême droite » et « l'extrême gauche » (qu'il faudrait déjà qualifier) dans un même gloubiboulga antirépublicain mettant en équivalence les études sur le genre ou la désobéissance civile de la gauche radicale avec la constitution de milices armées et les appels aux meurtres de « l'extrême droite »... Jusqu'à arriver à considérer une partie de la gauche parlementaire comme plus antirépublicaine que le RN et à appeler à voter contre elle puisque le RN, lui au moins, sait se tenir à l'assemblée.

Ainsi, de plus en plus, la parole se libère et se banalise à l'extrême droite comme à droite, de plus en plus présente dans l'espace médiatique avec une volonté assumée par Bolloré, par exemple, d'utiliser les médias pour faire passer un agenda politique en offrant une plateforme médiatique à Zemmour ou en déroulant un discours hyper orienté à longueur de journée avec CNEWS. Mais ce glissement du discours n'est pas du seul fait d'activistes d'extrême droite mais également de la responsabilité de Macron et de son gouvernement. Ainsi, les dérapages, clins d'œil et autres paniques identitaires sur les « islamo-gauchistes » et autres « wokes » dans l'université, les hommages à Pétain et à Charles Maurras, les mots utilisés tel que « l'ensauvagement de la société », la « décivilisation » qui sont des concepts d'extrême droite sont autant de crédit donné à celle-ci... préparant un boulevard pour son arrivée au pouvoir.

De la parole aux actes, il n'y a parfois qu'un pas qui est allègrement franchi. La dernière période nous en donne un triste exemple puisqu'en court-circuitant tous les contres-pouvoirs institutionnels dans le débat sur les retraites, que ce soit au parlement, en niant le droit de pétition des citoyens, ou à une consultation par référendum, ou en ne voulant pas écouter ni recevoir les organisations syndicales, le pouvoir se radicalise et fragilise grandement l'équilibre démocratique en légitimant le recours à des méthodes autocratiques. De la même manière, la répression policière du mouvement social atteint un niveau jamais vu dans une démocratie occidentale avec l'utilisation d'armes de guerres contre les manifestants, des arrestations massives et injustifiées et une négation des violences policières. L'arsenal juridique et répressif est ainsi prêt à servir pour un pouvoir d'extrême droite. Même l'ONU et l'union européenne s'inquiètent d'une telle dérive.

Ce glissement sémantique et cette dérive du pouvoir n'est pas un accident mais bien une stratégie visant à respectabiliser le RN tout en décrédibilisant l'opposition de gauche et ainsi à éviter une réelle alternance politique et sociale. C'est un jeu dangereux car c'est donner des billes pour que l'extrême droite gagne la bataille culturelle, et ainsi faciliter son accès au pouvoir.

Dans le même ordre d'idée la disqualification de l'opposition va jusqu'à tancer les artistes comme Justine Triet qui lors de la réception de sa palme d'or à Cannes avait critiqué la réforme des retraites et la marchandisation de la culture. La ministre de la Culture avait alors répondu en laissant entendre qu'il n'est pas bien-séant de mordre la main qui vous nourrit... Des artistes aux ordres donc... Pire, Darmanin a suggéré de couper les subventions à la Ligue des droits de l'homme parce que critique sur les violences policières et les techniques de maintien de l'ordre (du jamais vu depuis Pétain). Tout ce qui n'est pas aux ordres est donc disqualifié.

Un phénomène européen voir mondial

Le nouveau souffle que connaît, ces dernières années, le fascisme n'est pas propre à la France. À mesure que la misère sociale s'accroît sous la pression du bulldozer libéral, il progresse, offrant des boucs émissaires au désespoir des classes populaires, qu'il trompe avec un discours social opportuniste – et largement contredit par les votes de ses députés dans les parlements nationaux et européens – (vote contre l'augmentation du SMIC, vote pour les exonérations de cotisations sociales et patronales détricotant ainsi notre système social, contre les droits des femmes au parlement européen...). Ainsi, outre les succès électoraux du RN en France, on assiste à une ascension de l'extrême droite vers le pouvoir dans de nombreux autres pays européens. En Italie, Giorgia Meloni, dirigeante du parti fasciste Fratelli d'Italia, a été élue présidente du Conseil des ministres ; en Hongrie, Viktor Orbán, président du parti national-conservateur Fidesz, est toujours Premier ministre ; en Suède, le parti d'extrême droite Les Démocrates de Suède a obtenu 73 sièges (sur 174) aux dernières élections législatives ; en Pologne, le parti nationaliste Droit et Justice est au pouvoir depuis 2015 ; etc.

Et le phénomène n'est pas qu'européen comme en témoigne l'accession ou le maintien au pouvoir sur des thématiques populistes, conservatrices, ultra-nationalistes, voir complotistes, des Trump, Erdogan, Bolsonaro, Poutine, Moody, et autres Netanyahu...

À ces ascensions dans la sphère institutionnelle, s'ajoutent les exactions commises par les groupuscules se revendiquant de l'ultranationalisme, du néonazisme, du fascisme, qui agressent et vandalisent, souvent dans l'impunité, toujours avec une certaine tolérance de la part du pouvoir et de la police. En France, ces dernières années, on ne compte plus les agressions commises par des militants d'extrême droite.

En témoigne encore dernièrement l'affaire du maire de Saint-Brévin-les Pins dont les voitures et la maison ont été incendiées par des militants néonazis après des semaines de harcèlement sur les réseaux sociaux et des menaces sur sa personne et sa famille. Mais aussi l'enlèvement devant son domicile d'un délégué syndical CGT de l'entreprise Vert Baudet (alors en lutte pour les salaires) par un groupe de nervis d'extrême droite se faisant passer pour des policiers. Pire encore, l'assassinat de trois militant.e.s de la gauche Kurde en plein Paris par un individu d'extrême droite qui avait déjà attaqué au sabre un camp de migrants à Bercy, ou l'assassinat du rugbyman argentin Federico Martin Arramburu par deux militants du GUD (groupuscule ultraviolent historiquement proche de Marine Le Pen)... Rappelons encore que c'est un ancien militant du service d'ordre du RN qui avait fourni les armes à Amedy Coulibaly pour qu'il perpètre son attaque contre l'hyper-casher en 2015. Et ce ne sont que quelques-uns des faits divers les plus graves qui ont émaillé ces dernières années. Face à cela, peu de réactions, voir une minimisation des faits et surtout très peu voire pas du tout de soutien de l'Etat y compris lorsque le maire de Saint-Brévin alertait sur sa situation.

Il y a même une réelle difficulté à qualifier ces actes de « terrorisme » et à prendre au sérieux cette menace alors que dans le même temps le Rubicon est allégrement franchi pour parler d'« éco-terrorisme » quand il s'agit des actions d'activistes écologistes comme à Sainte-Soline, voire de « terrorisme intellectuel » (expression empruntée à l'extrême droite) pour parler de ceux qui dénoncent les violences policières et les défenseurs des droits

humains.

On assiste là à une véritable subversion des mots qui perdent ainsi tous leur sens et au passage banalisent *a contrario* de véritables violences et crimes commis contre des individus. C'est une pente glissante et dangereuse.

C'EST HISTORIQUEMENT L'AFFAIRE DU MOUVEMENT OUVRIER

Nous ne devons pas compter sur l'État pour étouffer le fascisme.

Historiquement, c'est toujours le mouvement ouvrier qui a barré la route à l'extrême droite ou qui l'a délogée du pouvoir. Comme en 1936 avec le Front Populaire après la tentative de coup d'état des ligues fascistes en 1934, ou par son investissement massif dans la résistance et sa participation au Conseil National de la Résistance (CNR). En tant qu'organisation syndicale la plus massive de France (700 000 adhérents), la CGT a un rôle de premier plan à jouer dans la construction d'un large front antifasciste de classe. L'antifascisme est inscrit dans notre ADN, dans notre histoire, et nous devons poursuivre les efforts entrepris ces dernières années pour remettre le combat contre l'extrême droite au cœur de l'activité syndicale.

Parce que le fascisme, c'est la haine de nos semblables, la division des exploités au profit de ceux qui nous volent et nous dominent, c'est la violence instituée en mode de gouvernement, le broyage des libertés individuelles et collectives, c'est la mise au pas des résistances du monde du travail et de ses organisations de lutte et d'entraide, c'est le bâillonnement de l'expression politique, le rouleau compresseur réactionnaire qui achèvera l'œuvre de destruction de nos acquis sociaux commencée par les libéraux.

CONSTRUIRE DES CADRES UNITAIRES LARGES

Le combat syndical contre l'extrême droite doit se déployer sur plusieurs terrains. Dans la rue, dans les entreprises, dans nos syndicats. Rien n'étant étranger au syndicalisme, notre antifascisme doit donc se déployer partout, se construire au quotidien, et pas seulement « en réaction à ». Des organisations syndicales font déjà ce travail (certaines plus et mieux que d'autres). Manifestations de rue, actions coup-de-poing, lutte aux côtés des travail-

leur-ses sans papiers et autres victimes du racisme d'État, formation syndicale, campagnes unitaires contre les idées d'extrême droite, prises de parole publiques et médiatiques : à la CGT, nous ne sommes pas en reste.

Il nous faut désormais amplifier ces initiatives, les généraliser en les coordonnant, voire en les incluant dans des cadres uni-

taires larges, notamment intersyndicaux, à l'image de ce que nous avons construit, il y a deux ans, quand il s'agissait d'organiser dans l'urgence une riposte au meeting d'Éric Zemmour au Zénith (dont nous avons d'ailleurs obtenu l'annulation).

Car l'antifascisme n'est pas une affaire de spécialistes, c'est l'affaire de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses engagés dans

L'APPEL DU MONDE ASSOCIATIF À SOUTENIR LA LDH : "NOUS CONTINUERONS"

Auditionné par la commission des lois du Sénat sur les techniques de maintien de l'ordre à Sainte-Soline, en réponse à une intervention du sénateur Bonhomme invitant à cesser le financement des associations « qui n'ont rien à voir avec l'état de droit, quoi qu'elles en disent », le ministre de l'Intérieur a estimé que la subvention accordée à la Ligue des droits de l'Homme « méritait d'être regardée dans le cadre des actions qu'elle a pu mener ».

Les dernières digues cèdent face au tournant autoritaire emprunté par le ministre de l'intérieur.

Il n'hésite plus à s'attaquer à tous les acteurs qui remettent en cause son action, jusqu'à s'en prendre à la LDH qui, depuis des décennies, combat pour la protection des droits et libertés et des valeurs démocratiques.

La Ligue des droits de l'Homme a été créée il y a 125 ans, au lendemain de l'affaire Dreyfus, par des esprits résistants en vue de combattre l'injustice antisémite, elle a été de toutes les luttes historiques contre le fascisme, pour la laïcité, pour la garantie des libertés publiques et la reconnaissance de nouvelles. Jusqu'à ce jour, le seul régime à avoir remis en cause son existence était celui de Vichy en 1940.

L'actualité la plus récente a rappelé l'utilité de l'action de la LDH qui a, grâce à ses observateurs et observatrices, dénoncé les dérives du maintien de l'ordre et l'entrave à l'intervention des secours sur Sainte-Soline. La ligue a appelé à une désescalade de la violence, et se trouve encore à l'origine avec plusieurs organisations et syndicats, des récentes condamnations de préfetures, en raison de l'atteinte portée à la liberté de manifestation.

La LDH est à l'origine de bien des avancées du droit et des libertés avec des contentieux qu'elle a gagnés, devant le Conseil constitutionnel, la Cour de cassation et le Conseil d'Etat.

Comme à son habitude, le ministre de l'Intérieur ignore que le soutien financier aux associations n'implique pas que les collectivités soient en accord avec l'ensemble des revendications ou des positionnements politiques pris par l'association dans le débat public.

Une fois de plus, le ministre de l'intérieur fait preuve de défiance à l'égard du monde associatif, en insinuant qu'il faut réserver le bénéfice des subventions aux bons soldats, à ceux et celles qui feront acte d'allégeance à la politique du gouvernement, sans remettre en cause ses actions, sans dénoncer ses dérives, sans troubler l'ordre public.

La restriction des financements accordés aux contre-pouvoirs et aux associations de défense des droits humains est symptomatique du vacillement de l'Etat de droit. Les propos du ministre confirment non seulement la menace qui pèse sur le tissu associatif, en particulier depuis la mise en œuvre de la loi dite « séparatisme » du 24 août 2021, mais plus globalement sur les contre-pouvoirs et ceux qui prônent une certaine idée de la liberté, de la démocratie et de l'État de droit.

La rhétorique déployée par le ministre de l'Intérieur est dangereuse et témoigne du basculement de ce dernier, et du gouvernement auquel il appartient, dans l'illibéralisme autoritaire.

Le ministre sape le fondement même de l'idée politique en disqualifiant toute opposition, la faisant désormais passer pour du « terrorisme intellectuel ». Si vous n'êtes pas d'accord avec G. Darmanin, vous êtes suspect.

Mais les tentatives de bâillonnement seront vaines car, pour reprendre les termes du Président de la LDH, « nous continuerons ».

Plus que jamais nous continuerons et agirons ensemble, contre ceux et celles qui s'en prennent au modèle démocratique, contre ceux et celles qui veulent gouverner avec et par la peur, contre ceux et celles qui entendent mettre en œuvre un projet délétère et qui génèrent eux-mêmes le séparatisme contre lequel ils et elles disent lutter, contre ceux et celles qui sont à l'origine de la mise à mal du contrat social et de la République.

Organisations signataires : Alternatiba, Anticor, Anv-Cop21, Association démocratique des Tunisiens en France (ADTF), Association de travailleurs maghrébins de France (ATMF), Association des Marocains en France (AMF), Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), ATTAC France, Confédération générale du travail (CGT), Collectif des associations citoyennes (CAC), Comede, Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie (CRLDHT), Droit au logement (DAL), Emmaüs France, Femmes Egalité, Fondation Copernic, Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR), Fédération nationale de la libre pensée, Fédération syndicale unitaire (FSU), Greenpeace France, Groupe d'accueil et de solidarités (GAS), Groupe d'information et de soutien des immigré-es (Gisti), L'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (L'ACORT), La Cimade, Memorial 98, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Réseau d'actions contre l'antisémitisme et tous les racismes (RAAR), Syndicat de la magistrature, Union nationale des étudiants de France (UNEF), Union syndicale Solidaires, Utopia 56, VoxPublic.

Paris, le 11 avril 2023

Château Macron

Des emplois publics locaux pour un service public culturel

Un projet présidentiel avec des moyens mais pas d'emplois...

En septembre ouvrira la future Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, initiée par le président de la République Emmanuel Macron. Ainsi, après l'Hôtel de la Marine, le périmètre du CMN se voit de nouveau élargi sans les effectifs suffisants.

Alors que la restauration du château a coûté 209 millions d'euros, on aurait pu espérer que le président de la République mette des emplois publics à la hauteur des besoins sur son projet présidentiel au titre de la « reconquête républicaine » qu'il prône face au Rassemblement national qui détient la mairie et le siège de député de Villers-Cotterêts. Or, seuls 28 emplois publics sont mis en place à la date du 1er juillet. Tous les emplois d'exécution et face public sont externalisés : entretien, maintenance, jardins, accueil, sécurité-sûreté, médiation... voir même billetterie/boutique !

Faute de volonté politique, toutes ces missions seront dévolues à des entreprises privées. Pourtant, toutes ces missions sont déjà ou peuvent être exercées par des agents publics comme c'est le cas dans les autres monuments du CMN et dans les autres établissements culturels du ministère de la Culture... C'est une véritable opération de bradage de nos missions au profit d'entreprises privées.



Prise de parole devant la statue d'Alexandre Dumas

La CGT demande des emplois à hauteur des besoins soit 42 emplois publics supplémentaires. C'est peu à l'aune d'un projet qui se dit présidentiel.

A l'heure où le président de la République prône le plein emploi, il a aujourd'hui entre les mains la possibilité de créer directement et localement 42 emplois pérennes et de qualité. L'ouverture du château de Villers-Cotterêts doit pouvoir permettre à la population de la ville et de ses environs d'avoir accès à de l'emploi public.

Contrairement à ce que déclare dans les médias le directeur de la Cité, il est tout à fait possible avec le statut de la Fonction Publique et le cadre de gestion du Centre des Monuments Nationaux de recruter localement et de donner ainsi accès à tout citoyen un emploi public avec un déroulement, des droits collectifs, l'accès à la formation professionnelle tout au long de sa carrière et à la sécurité de l'emploi. Contrairement au directeur de la Cité, la CGT défend l'accès pour tous à l'emploi public et pour celles et ceux qui n'auraient pas de diplôme, un sas d'entrée dans la Fonction Publique via les emplois d'exécution.

Une volonté de précarisation des métiers d'exécution

Rappelons ici ce que signifie l'externalisation des missions en terme de dégradation des conditions de travail et de dumping social pour les salariés des entreprises prestataires :

Outre les droits sociaux au rabais, les salariés de ces entreprises doivent travailler avec une épée de Damoclès sur la tête car tous les 3 ans leur employeur peut changer via les appels d'offre passé par le donneur d'ordre choisissant quasi systématiquement le moins disant économique et social ce qui occasionne : des mobilités forcées, la dénonciation des accords collectifs par le repreneur, des tentatives de licenciement et le harcèlement des délégués syndicaux, des changements brutaux dans l'organisation du travail... et souvent des conditions de travail indignes et humiliantes de la part d'employeurs qui pour beaucoup dans ce secteur est un véritable système d'exploitation d'une main-d'œuvre que tout le monde souhaite - l'employeur comme le donneur d'ordre - la moins chère et la plus docile possible. Ce n'est pas un hasard si les secteurs de l'entretien et de la sécurité-sûreté sont des secteurs qui emploient beaucoup de travailleurs sans-papiers. Le CMN participe non seulement à la casse de l'emploi public mais également à un système de sous-traitance (maltraitance) en cascade, accentuant la précarité des travailleurs et diluant la responsabilité des employeurs et du donneur d'ordre.

La «reconquête républicaine» ne fonctionnera pas sans une véritable politique sociale

Pour la CGT, la seule restauration du château n'est pas suffisante. Dans une ville qui a vu naître et grandir Alexandre Dumas père, la question de la culture, du métissage, des services publics sont des enjeux cruciaux qui demandent des politiques publiques ambitieuses. Ce bassin d'emploi abandonné par les politiques



manifestation dans les rues de Villers-Cotterêts

d'aménagement du territoire, devenu une ville dortoir, doit amorcer un nouveau virage. Cela demande un portage politique fort en matière de logements, de transports, d'industrialisation, de services publics, de programmes culturels ouverts à la population locale et de ses environs. C'est le prix de la « reconquête républicaine ».

Nous sommes déterminés à mener ce combat et à le gagner !

C'est pourquoi nous étions 70, agents du CMN, du ministère, avec l'union locale et l'union départementale CGT à manifester le 16 juin à Villers-Cotterêts pour réclamer des emplois publics.

Cette première manifestation n'est que le début de cette mobilisation pour la défense des emplois et des missions du CMN. Le combat continue et nous aurons d'autres rendez-vous bientôt...

Petit rappel de l'agenda social de Villers-Cotterêts :

20 avril : CSA vote contre l'organigramme et le schéma d'emploi de la Cité internationale de la langue française par la CGT, la CFDT et SUD

5 mai : envoi d'un courrier intersyndical CGT, CFDT, SUD adressé à la ministre pour demander des emplois publics à Villers-Cotterêts

16 mai : rendez-vous avec le cabinet de la ministre de la Culture

17 mai : reconvoque le CSA sur l'organigramme et le schéma d'emploi. Vote encore une fois unanime contre

15 juin : envoi d'un courrier par la CGT Culture au président de la République, à la première ministre, aux différents ministres de tutelle, et aux différents groupes parlementaires (hors RN) pour demander la création de 42 emplois publics supplémentaires pour la Cité.

16 juin manifestation à Villers-Cotterêts pour la création d'emplois publics pour le service public culturel.

19 juin : CSA concernant les conditions d'ouverture de la Cité. Les emplois n'étant pas à la hauteur des besoins la CGT et SUD ont voté contre, la CFDT a voté pour...

Suite au prochain épisode...

« Bonheur à ceux qui vont nous survivre »

Né le 1er septembre 1906, à Adyaman (Arménie), fusillé le 21 février 1944 au Mont-Valérien, militant communiste de la Main-d'œuvre Immigrée (MOI), commissaire militaire des FTP-MOI parisien (*), Missak Manouchian a été de ceux qui ont incarné le courage et la liberté, de ceux qui ont lutté jusqu'à la mort contre la barbarie, l'oppression et l'exploitation.

Née en 1913 à Constantinople et décédée le 6 décembre 1989 après avoir été nommée Chevalier de la Légion d'honneur le 31 décembre 1986, Mélinée Manouchian, après s'être engagée à récolter des fonds pour les Républicains espagnols, participera activement aux mouvements de libération et sait qu'elle sera condamnée à mort si elle est arrêtée...

La France reconnaît enfin l'engagement de Missak et Mélinée Manouchian dans la Résistance et le rôle déterminant qu'ont joué les étrangers apatrides dans la lutte contre la barbarie nazie.

À l'heure où d'aucuns glorifient Pétain et d'autres attisent les braises de la haine et du fascisme, il était grand temps de célébrer et de reconnaître celles et ceux qui ont combattu ces politiques dans les temps les plus sombres de notre histoire, au péril de leur vie.

Leurs noms reviennent régulièrement sur le devant de l'actualité mais peuvent, aussi, être vite oubliés.

L'annonce de leur entrée au Panthéon n'est que justice et doit rappeler à tous le rôle de ces travailleurs, de ces étrangers, de ces militants communistes dans la lutte contre le nazisme et contre tous ceux qui ont collaboré.

Missak Manoukian, son épouse Mélinée et leurs compagnons d'armes, symbolisent la dignité et le courage face à la barbarie.

Leur héritage et leur combat sont plus que précieux dans la France d'aujourd'hui ou la bête immonde tente de ressurgir. La CGT poursuivra la lutte contre les idées d'extrême droite, toutes les formes de haine et de discrimination.

(* La Main-d'œuvre immigrée, (MOI), fut d'abord une organisation de type syndical, regroupant les travailleurs immigrés de la Confédération générale du travail unitaire (CGTU) dans les années 1920. Elle dépendait de l'Internationale syndicale rouge (ISR).

L'organisation joue un rôle de soutien important aux Républicains espagnols pendant la guerre d'Espagne puis prend activement part à la Résistance. Elle fait partie des Francs-tireurs et partisans à partir de 1941. Missak Manouchian, en est devenu un de ses membres de premier plan s'engageant à la suite de la crise du 6 février 1934 dans le mouvement antifasciste qu'anime le Parti communiste français. En juillet 1935, il devient cadre de l'Internationale communiste en accédant à la direction du journal Zangou, publié par la Section française du Comité de secours pour l'Arménie, puis de l'Union populaire franco-arménienne, relais de l'organisation Main-d'œuvre immigrée (MOI) de la CGTU auprès des ouvriers arméniens.

Communiqué de l'intersyndicale Culture CFTC, CGT, FSU, SUD, UNSA Mutuelle au ministère de la Culture : des négociations difficiles !

Un cadre pour toute la Fonction publique

Le gouvernement, à l'instar de ce qu'il a imposé au secteur privé, a décidé, en 2021, de rendre obligatoire pour tous les agents publics actifs la souscription d'un contrat de protection complémentaire santé (PSC ou « mutuelle »). Un accord interministériel a été signé le 22 janvier 2022 par toutes les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique. Il prévoit notamment un niveau minimum de garanties (panier de soins de bon niveau) avec une participation financière de l'employeur à hauteur de 50% minimum. Cet accord a été transcrit par un décret (avril 2022) et un arrêté (mai 2022) fixant le panier de soins « socle » ainsi que la possibilité pour les retraités d'y adhérer (sans participation de l'État employeur), de rendre la cotisation en partie proportionnelle aux rémunérations et de prévoir des mécanismes de solidarité.

Nous revendiquons, vous le savez, une prise en charge intégrale des soins par la sécurité sociale. Même si cet accord n'est pas à la hauteur de cette revendication, il doit permettre de meilleures conditions d'accès aux soins pour toutes et tous les agent-es et leurs proches.

Cet accord prévoit (décret d'avril 2022) que les négociations ministérielles puissent, notamment, améliorer le panier santé « socle » pour toutes et tous (fonctionnaires et contractuels du ministère).

La mise en œuvre au Ministère de la Culture

Au 1er janvier 2025, tout agent-e (titulaire ou contractuel.le) devra obligatoirement adhérer à une couverture santé complémentaire choisie après appel d'offres ministériel. Seul-es les agent-es de l'Inrap ne sont pas concerné-es, un dispositif de protection sociale complémentaire obligatoire financée en partie par leur l'employeur étant déjà en place. Au total, 23 424 agent-es sont donc concerné-es par cette évolution. Sans compter les retraité-es, dont l'adhésion sera facultative et sans participation employeur.

Les négociations de déclinaison/amélioration de l'accord interministériel ont commencé en avril avec l'ensemble des organisations syndicales siégeant au Comité Social d'Administration ministériel (CSAM).

Des négociations PRÉVUES par l'accord interministériel... mais unilatéralement bloquées par décret ou déniées par la Direction générale de l'administration de la Fonction publique (DGAFP) !

Le décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 ferme toute possibilité d'augmenter le pourcentage de la participation employeur, désormais bloqué à 50%. De plus, et en toute opacité, la DGAFP a par la circulaire du 29 juillet 2022 « recommandé » aux employeurs publics de ne négocier aucune modification du panier de soins minimum obligatoire (« socle »).

Un arbitrage aberrant économiquement pour les employeurs comme pour les agents !

Dans un système de mutualisation, plus le nombre d'adhérent-es est élevé, mieux les dépenses sont réparties et compensées. Au lieu de proposer des options (payantes) pour ajouter des garanties santé, il est donc bien plus avantageux économiquement, pour les agents et les employeurs, d'améliorer le socle obligatoire de garanties. Cela s'explique pour plusieurs raisons :

- Cela permet une meilleure mutualisation et des frais de gestion diminués... ;
- La participation de l'employeur bénéficie de cotisations sociales allégées sur le socle obligatoire, mais pas sur les options ;
- La participation des salarié-es sur le socle est déduite des revenus imposables, mais pas sur les options ;
- Cela améliore la participation au fond de solidarité pour les retraité-es et le financement d'actions de prévention et d'accompagnement social...

Les employeurs privés ne s'y sont pas trompés, préférant financer le socle obligatoire, mais très rarement les options. **Pourquoi donc Matignon a-t-il décidé de financer les options à hauteur de 5 euros en refusant d'améliorer le panier de soin ?**

Les projections faites au ministère de la Culture sont éloquentes !

Le ministère prévoit donc de mettre en place une première option à 10 € (5 € employeur + 5 € agent-e). Le taux d'adhésion attendu est de 85%. Mais si ces mêmes garanties étaient ajoutées au socle, la participation employeur bénéficierait à 100 % des agent-es pour le même coût total. **C'est pourquoi l'Intersyndicale CGT/SUD/FSU/UNSA/CFTC demande que la participation supplémentaire des employeurs soit utilisée pour améliorer le socle, qui bénéficie à 100% des personnels.** De plus, une amélioration du socle de garanties ferait mécaniquement baisser le prix des options puisque l'écart relatif entre le socle et une amélioration optionnelle se verrait réduit de fait. Tout le monde y serait gagnant !

La situation particulière du ministère de la Culture

D'un point de vu démographique, l'âge moyen au ministère de la Culture est de 47 ans, ce qui est plus élevé que dans les autres ministères. Cela a un impact direct sur le coût d'une complémentaire santé : un an supplémentaire d'âge moyen entraîne, à garanties égales, une augmentation des dépenses (donc du coût) de 2 %. Ajoutons que les agent-es du ministère sont concentré-es en Île-de-France et dans les grandes agglomérations, où le coût des soins est plus élevé. Malheureusement, aucun dispositif de péréquation n'a été prévu pour garantir des tarifs de cotisation équivalents sur l'ensemble des ministères. **L'intersyndicale CGT/SUD/FSU/UNSA/CFTC a pris ces éléments en compte pour retravailler la proposition à 10€ de l'administration dans le but que le reste à charge (ce que l'agent-e paye après remboursement de la sécurité sociale et de la mutuelle) ne dissuade pas l'accès aux soins.**

Liste non exhaustive d'améliorations proposées :

- pour les consultations de spécialistes et des actes techniques médicaux ;
- sur les prothèses dentaires du panier libre (alignement sur le remboursement du panier maîtrisé), les inlays onlays, les implants dentaires, l'orthodontie refusée (à l'heure où l'Etat annonce une baisse de la prise en charge par la sécurité sociale des frais dentaires !!!) ;
- des montures en optique et de la chirurgie réfractive ;
- 6 séances/an de médecine douce au lieu de 3.

Le coût de cette proposition a été chiffrée à 13,34 €/agent-es, soit 3,34 € de plus par mois à répartir entre l'employeur et l'agent. Cette amélioration du socle de garanties pour toutes et tous représenterait un surcoût pour le ministère de 460 000 euros par an (19 €/agent-es /an...), somme modérée au regard de son budget global, permettant d'adapter le panier de soins aux besoins réels de ses personnels, donc de répondre à l'enjeu primordial de l'accès aux soins

Alerte rouge sur les garanties de prévoyance !

Au niveau de la Fonction publique, une autre négociation est en cours concernant les garanties dites de « prévoyance » (invalidité, incapacité : compensation de rémunération en cas d'arrêt maladie de plus de 90 jours, décès...). Le gouvernement a retardé ces négociations (qui devaient démarrer au mois d'avril 2022 selon le protocole d'accord signé le 3 juin 2021), empêchant ainsi la possibilité d'un couplage mutuelle prévoyance. Or actuellement, les contrats de mutuelle d'au moins 10 000 agent-es du ministère incluent de telles garanties (contrats MGEN, Intériale et CNP). Ces agent-es risquent de devoir y renoncer lors de la mise en place du contrat complémentaire santé obligatoire le 1er janvier 2025.

Le gouvernement porte l'entière responsabilité de cette situation. Pour l'intersyndicale CGT/SUD/FSU/UNSA/CFTC, il est hors de question que les personnels en payent les pots cassés et qu'un accord sur la complémentaire santé ait pour conséquence de faire perdre aux agent-es le bénéfice de leurs garanties prévoyance actuelles.

Vos droits

Les garanties minimales réglementaires C'est quoi ce machin ?

Dans la Fonction publique, si toute la réglementation du Code du travail ne s'applique pas, celle du titre IV relative aux principes de prévention et aux règles de sécurité au travail s'applique. Les règles relatives au temps de travail (article L.3121-27 du Code du travail) s'appliquent également, elles garantissent aux agents la même réglementation que pour les salariés du privé, sauf dérogation exceptionnelle, notamment pour les agents de la catégorie active (policiers, militaires, services de secours...). Ces garanties s'appliquent donc à tous les agents du CMN (hors personnels de nuit) en CDI comme en CDD, quel que soit leur statut, ou leur position hiérarchique...

Quelles sont donc ces garanties ?

Tout d'abord, **définissons le temps de service** : il s'entend comme **le temps pendant lequel l'agent est à la disposition de son employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à ses occupations**. Ce temps comporte le temps de travail mais également les heures supplémentaires, les heures mécnats, les pauses réglementaires sauf les pauses déjeuner (hors journée continue). **L'astreinte, si elle s'approche de cette définition, n'est considérée comme du temps de travail que lors des interventions.**

Des garanties minimales sont prévues pour encadrer les durées maximales de service. La durée maximale de service hebdomadaire ne peut excéder 48 heures, heures supplémentaires comprises. Sur une période de 12 semaines consécutives elle est fixée à **44 heures en moyenne**.

Au quotidien, **la durée du travail ne peut dépasser 10 heures par jour et l'amplitude maximale entre la prise et la fin de service ne peut excéder 12 heures.**

A noter également que les **heures supplémentaires ne peuvent dépasser 25 heures par mois**.

Des garanties minimales sur **les temps de repos et de pauses** existent également. Ainsi, chaque agent doit bénéficier d'un **repos minimal de 11 heures par jour**. De même, **le repos hebdomadaire ne peut être inférieur à 35 heures consécutives** (24 heures + 11 heures de repos) et les agents ne peuvent travailler **plus de 6 jours consécutifs**. Par ailleurs, pour les agents postés travaillant un week-end sur deux sur des cycles de 14 jours, ils doivent pouvoir bénéficier sur ce cycle de **deux jours de repos consécutifs comprenant un dimanche**.

Un temps de **pause de 20 minutes** (hors pause physiologique) est également obligatoire **par période de 6 heures de travail effectif**, ce temps étant considéré comme du temps de travail. Ce temps de pause peut être élevé à une durée supérieure sur décision du chef de service. Dans le cas de **travaux pénibles, des pauses de 10 minutes toutes les deux heures ou de 15 minutes toutes les trois heures** doivent être accordés. En cas de port d'une tenue de travail, les **temps d'habillage ou de déshabillage** ne sont pas considérés comme des pauses.

Enfin, les textes précisent la notion de **travail de nuit** qui comprend **toute période travaillée entre 22 heures et 5 heures ou toute période de 7 heures consécutives entre 22 heures et 7 heures**.

Lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée il peut être dérogé à ces règles, cependant les représentants du personnel en comité social d'administration doivent en être immédiatement informés.

1 e r m a i

Non ce n'est pas la «fête du travail»...

Le 1er Mai 2023, plus de 2 Millions de manifestants arpentaient les rues de France pour dire une nouvelle fois non à la Retraite à 64 ans et pour porter haut et fort les revendications du monde du travail. Ailleurs dans le monde, sur les places et rues d'Istanbul, de Rome, de Dakar ou de Séoul, des travailleurs se rassemblaient, en butte parfois à une forte répression. Seul jour férié chômé, c'est une journée de revendications et de manifestations. Alors le 1er Mai, on ne se souhaite pas une « bonne fête du travail » ou une "fête du muguet" au risque de dénaturer la raison d'être de ce jour férié. Profitons de cette rubrique pour redonner au 1er mai ses lettres de noblesse (ouvrière bien évidemment !).

Aux origines du 1er Mai

Le 1er mai est LA journée internationale des travailleurs (en anglais : International Workers' Day, IWD), ou encore journée internationale de lutte pour les droits des travailleuses et travailleurs.

C'est une journée de lutte du mouvement ouvrier qui a été instaurée par la IIe Internationale en 1889, comme journée annuelle de grève pour la réduction du temps de travail à une journée de huit heures. Cette revendication fut satisfaite lors de l'Entre-deux-guerres dans la plupart des pays européens industrialisés. La fête du Premier mai devint alors une journée de célébration des combats des travailleurs et des travailleuses. Elle est célébrée dans la plupart des pays du monde et est souvent un jour férié.

Etats-Unis : le massacre de Haymarket square

Aux États-Unis, au cours de son congrès de 1884, l'AFL (American Fédération of Labor), jeune confédération syndicale étatsunienne lance un grand mouvement pour obtenir et appliquer la journée de 8 heures pour l'ensemble des travailleurs américains.. Les congressistes décident de lancer leur action le 1er mai, date du «moving day» parce que beaucoup d'entreprises américaines entament ce jour-là leur année comptable, et que les contrats ont leur terme également ce jour-là, l'ouvrier devant déménager (d'où le terme de «moving day») pour retrouver du travail.

L'ultimatum est fixé au 1er Mai 1886, un appel à la grève générale est lancé. Le mouvement est très puissant, les grèves sont massives et si certains patrons accordent la journée de 8 heures, d'autres résistent. La date fatidique approchant, les grèves se multiplient à l'arrivée du printemps. A Chicago, la grève à l'usine McCormick débute le 1er Mai, des affrontements avec la police et les mercenaires de la Pinkerton font 3 morts parmi les ouvriers grévistes. Le lendemain a lieu une marche de protes-

tation et dans la soirée, tandis que la manifestation se disperse à Haymarket Square, il ne reste plus que 200 manifestants face à autant de policiers.

C'est alors qu'une bombe explose devant les forces de l'ordre. Elle fait un mort dans les rangs de la police. Sept autres policiers sont tués dans la bagarre qui s'ensuit. À la suite de cet attentat, cinq syndicalistes anarchistes sont condamnés à mort (Albert Parsons, Adolph Fischer, George Engel, August Spies et Louis Lingg) ; quatre seront pendus le vendredi 11 novembre 1887 (connu depuis comme Black Friday ou « vendredi noir ») malgré l'inexistence de preuves, le dernier (Louis Lingg) s'étant suicidé dans sa cellule. Trois autres sont condamnés à perpétuité. En 1893, ces anarchistes furent innocentés et réhabilités par le gouverneur de l'Illinois.

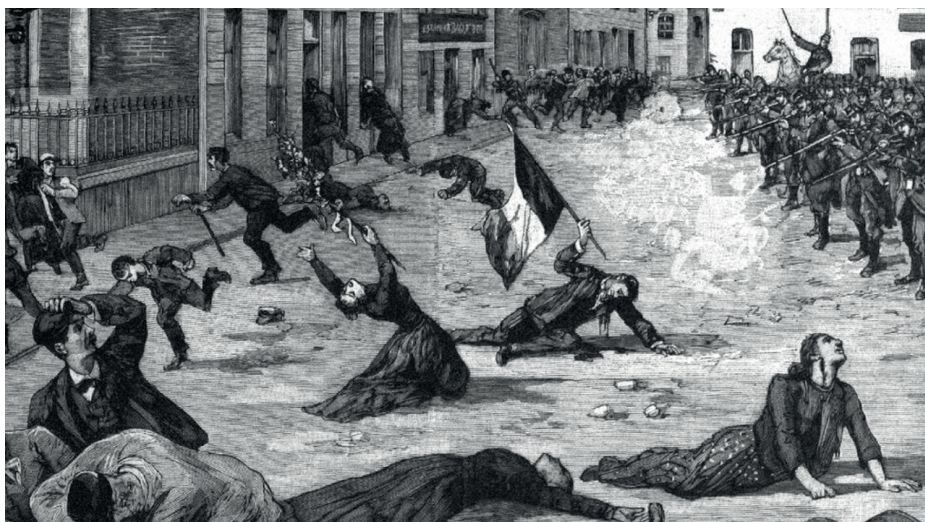
Sur une stèle du cimetière de Waldheim, à Chicago sont inscrites les dernières paroles d'Auguste Spies : « *Le jour viendra où notre silence sera plus puissant que les voix que vous étranglez aujourd'hui* ».



France : le massacre de Fourmies

En 1889, à l'occasion du centenaire de la Révolution française et de l'exposition universelle, la IIe Internationale socialiste se réunit à Paris.

Sous l'impulsion de Jules Guesde et du Parti ouvrier qu'il dirige, et sur une proposition de Raymond Lavigne, cette organisation décide le 20 juillet 1889 de faire du 1er mai une journée internationale de manifestations pour la réduction de la journée de travail à huit heures (soit 48 heures hebdomadaires, le dimanche seul étant chômé). Le choix du 1er mai s'appuie explicitement sur la résolution prise en 1888 par la Fédération américaine du travail, fixant au 1er mai 1890 une journée nationale de manifestations pour le même objectif.



1er mai 1891, massacre de Fourmies

À l'époque, la durée de la journée de travail est de 10 h, voire plus, dans la plupart des pays industrialisés.

Le 1er mai 1890, l'événement est ainsi célébré, pour la première fois, dans la plupart des pays, avec des participations diverses.

L'année suivante en France, les ouvriers des filatures de la ville de Fourmies sont en grève. Alors qu'ils préparent la manifestation du 1er Mai, des militants sont arrêtés. Les ouvriers qui vont demander leur libération sont accueillis par les tirs de l'armée. Le bilan est grave : 10 ouvriers âgés de 12 à 30 ans sont tués. Ces répressions enracinent la date du 1er Mai dans le mouvement ouvrier, la date est reconduite et si la journée de 8 heures est obtenue dans le monde occidental, les revendications se diversifient.

Quelques mois plus tard, à Bruxelles, l'Internationale socialiste renouvelle le caractère revendicatif et international du 1er mai.

En 1919 : la journée de huit heures arrive enfin et le 1er mai devient journée chômée !

Quand la Fête des travailleurs devient la Fête du travail

La loi Belin du 24 avril 1941, instaure le 1er Mai comme « la fête du Travail et de la Concorde sociale ». La fête des travailleurs est abandonnée au profit d'un intitulé plus en accord avec l'idéologie Pétainiste de collaboration de classe. La fleur rouge d'églantine, traditionnellement attachée à cette journée, est remplacée par le muguet. Cette fête disparaît à la Libération.

En avril 1947, sur proposition du député socialiste Daniel Mayer et avec le soutien du ministre communiste du Travail Ambroise Croizat, le 1er mai est ré-institué jour chômé et payé dans le code du travail français, sans être une fête nationale (mais il n'est pas officiellement désigné comme fête du Travail). La loi no 48-746 du 29 avril 1948 fait du 1er mai un jour férié et chômé mais payé. Cette loi est reprise dans le code du travail sans lui donner de dénomination officielle (Article L3133-1 du Code du Travail).

La Fête oui ! La lutte aussi !

Aujourd'hui, le jour férié du 1er Mai est porteur de cette histoire du mouvement ouvrier, faite de drames mais aussi porteuse d'espoirs et de conquêtes sociales. Le 1er mai n'est pas un jour férié comme les autres, ne nous laissons pas déposséder de notre histoire, de nos conquêtes sociales.



Affiche de la CGT du 1er mai 1936 célébrant la réunification syndicale de la CGT-U (unitaire) et de la CGT «confédérée».

CSA du 19 juin : déclaration liminaire de la CGT-CMN à l'attention de Marie Lavandier

Madame la présidente,

Pour ce premier CSA, nous souhaitons à travers une déclaration liminaire vous souhaiter la bienvenue à la tête de cet établissement et vous faire part des inquiétudes et interrogations qui traversent nombre d'agents du CMN.

Sachez tout d'abord que vous héritez d'un établissement traversé depuis de nombreuses années par une **souffrance au travail** qui ne doit épargner que de rares personnes en son sein.

Cette souffrance issue d'une violence managériale entre 2007 et 2012, votre prédécesseur - qui avait mandat d'y mettre fin - aura échoué en la matière. Les méthodes managériales ont changé : pour ce qui était frontal est devenu latent et plus insidieux.

Cette souffrance au travail s'explique aussi par une **absence de reconnaissance, un sous-effectif structurel, une surcharge de travail et parfois par des méthodes managériales infantilisantes**. Nous reprendrons ici les mots de Jean Jaurès « *Le travail devrait être une fonction et une joie : il n'est bien souvent qu'une servitude et une souffrance...* ». Alors que nous travaillons dans le secteur de la culture, vecteur d'émancipation, et où les agents donnent beaucoup d'eux-mêmes au service de leurs missions et des usagers, nous pensons que le travail devrait être facteur de cohésion et d'émancipation. Loin de tout fatalisme, nous espérons qu'un changement radical aura lieu pour que chacun et chacune trouve satisfaction à la réalisation de ses missions et qu'une meilleure reconnaissance des qualifications et des compétences permette aux agents d'avoir un meilleur déroulement de carrière, en adéquation avec les évolutions de travail qu'ils et elles peuvent connaître dans leurs missions.

Le manque d'effectifs est criant tant dans les monuments qu'au siège. Nous estimons les besoins en emplois supplémentaires à 200 postes, que ce soit pour les filières accueil surveillance et métiers d'Art que pour les services du siège. Les différentes contre-réformes dans la Fonction publique depuis la Révision Générale des Politiques Publiques visant à réduire drastiquement les emplois

publics se font cruellement sentir sur les conditions de travail au quotidien et les risques psycho-organisationnels. A cela s'est ajouté l'extension du périmètre de l'établissement sans une augmentation conséquente et suffisante des emplois pour y répondre.

L'extension du périmètre du réseau de monuments fait d'ailleurs peser un danger sur l'aspect statutaire de l'emploi au CMN, sur la soutenabilité financière du CMN face à un budget d'externalisation ne cessant de progresser de manière exponentielle et sur le sens même des missions du Centre des monuments nationaux quand celui-ci n'a pas les emplois nécessaires pour y faire face. **Ne sommes-nous pas à un carrefour pour le CMN ?** Nous ne souhaitons pas que cela se termine comme la fable de Jean de la Fontaine « La grenouille qui se veut faire aussi grosse que le bœuf ».

La **précarité des emplois** prend aujourd'hui de multiples formes : des CDD à outrance sur des besoins mal identifiés et sur des durées trop courtes, aux emplois non statutaires payés à la tâche (comme les animatrices du patrimoine), au recours voire à l'incitation expresse à l'auto-entrepreneuriat, à l'externalisation, aux contrats de projets, aux intérimaires...

Autre échec cuisant de votre prédécesseur, c'est de n'avoir pas su revaloriser la **grille salariale** des agents contractuels du CMN alors que tout le monde s'accorde qu'elle est obsolète depuis 2012. Plus de dix ans d'attente pour un sujet qui était prioritaire et n'est toujours pas à l'ordre du jour... Parallèlement à ce manque de reconnaissance des qualifications, compétences acquises, d'investissement, la charge de travail et la polyvalence des agents n'ont cessé de progresser. Jusqu'à l'épuisement professionnel pour certains.

Le manque d'effectifs a par ailleurs un impact sur les missions. Nous avons alerté ces dernières années le CMN et le ministère de la culture sur la disparition de savoir-faire et de transmission des métiers de **jardiniers**. La conception des jardins, leur entretien, conservation et restauration ne peuvent s'envisager et se faire à coups de marchés publics. Les jardins

historiques sont reconnus comme monuments à part entière depuis la Charte de Florence en 1982. Force est de constater que les moyens ne sont pas à la hauteur des besoins même si quelques efforts ont été faits depuis un an ou deux. La conservation et la restauration des jardins doivent être reconnus au même titre que celles des monuments bâtis.

Point positif, mais pas suffisant : la mise en place de référents **collections** dans les sites. Trop souvent, les collections ont été le parent pauvre en matière de conservation et de restauration. Comme nous le craignons à l'époque, la fusion de la Direction de la maîtrise d'ouvrage et de la Direction scientifique s'est faite au détriment des collections, la politique menée privilégiant les travaux sur le bâti. Par ailleurs, **les travaux d'inventaire - essentiels à la bonne connaissance de nos collections - mériteraient également d'être valorisés et d'acquérir une plus grande visibilité**. Les opérations de restauration du bâti indispensables sont souvent menées à un rythme effréné qui ne laisse pas toujours la place à une réflexion suffisante et à une bonne coordination compatible avec la bonne prise en compte de la conservation des collections malgré le complet investissement des équipes.

De même, le **développement du mécénat** à tout va, entraîne trop souvent des dégradations sur les collections, le bâti, les jardins. Les mêmes enjeux se posent sur la sur-fréquentation des sites. Dès lors, la question est de savoir si nos missions premières sont le développement des ressources propres ou la protection et de la transmission du patrimoine pour les générations futures.

Madame la présidente, vous entrez dans un établissement particulier dont les agents ont fortement investi leurs missions à travers la **médiation culturelle**. A ce titre, ils sont très attachés à la visite commentée. Ces qualifications et compétences sont malheureusement non reconnues. Pire, ces missions sont remises en cause dans certains sites ou dégradées en voulant faire de la visite commentée pré-mâchée, en mode fast-food. Le sous-effectif remet aussi en cause ces missions d'accueil, de transmission et de compréhension des sites auprès des

publics. C'est une spécificité des monuments très appréciée des publics créant un lien particulier. Nous réitérons notre attachement à la médiation culturelle dans les monuments. De plus, les équipes des monuments en charge des actions éducatives et culturelles ont vu leurs budgets diminués au fil du temps alors que leurs activités et la fréquentation ne cessaient d'augmenter. Les équipes locales doivent être soutenues dans leur travail de proximité au plus près des publics.

Sur la **politique tarifaire**, les tarifs ne cessent d'augmenter et atteignent dans

certains lieux 17 voir 30 euros pour peu que les visiteurs n'aient pas compris la politique tarifaire du site. Si l'institution culturelle est en elle-même souvent un frein pour des publics éloignés de la culture, le prix du droit d'entrée risque alors d'être totalement réhibitore.

Madame la présidente, malgré ce tableau un peu sombre, sachez que les agents du Centre des monuments nationaux sont très investis dans leurs missions au service des publics. Ils soutiennent à bout de bras cet établissement public culturel.

Nous espérons que vous saurez porter la défense d'un bel établissement public, dont le système économique fonctionne sur la péréquation entre les monuments ainsi que les valeurs du service public qui visent tant les usagers que les agents.

C'est pourquoi la CGT continuera à soutenir comme elle le fait depuis des années les revendications des agents pour plus d'emplois statutaires, l'augmentation des salaires, la reconnaissance des missions et la défense du service public culturel et de ses valeurs.

Epidémie de « micromanagement » au CMN

De tout temps, les plus ou moins « petits chefs » ont existé dans le merveilleux monde du travail et le CMN n'est pas épargné. C'est donc régulièrement que des comportements toxiques nous remontent, témoignant de la persistance voire de l'accroissement de ces agissements. Ainsi, des consignes d'interdiction de s'asseoir pour des agents postés, nonobstant la présence ou l'absence de visiteurs, la consigne de devoir toujours être actif en cas d'absence de visiteur (comme faire le ménage entre deux visites ou deux visiteurs), la vente active en boutique qui oblige les agents à ne pas s'asseoir, regarder l'horloge à la minute près pour le départ des agents, ou encore les convocations devant le chef de service pour des virgules oubliées ou de menues erreurs de typo. Et les exemples sont malheureusement nombreux... Le pompom étant remporté pendant la période COVID où les agents d'un monument, plutôt que de rester chez eux en ASA, devaient venir dans leur monument pour découper des articles de presse et les coller soigneusement dans des cahiers... Du travail inutile donc... Et un sentiment d'inutilité, voire d'infantilisation et d'humiliation pour les agents le subissant. Or, ce « micromanagement » n'est pas sans conséquence sur l'ambiance et les conditions de travail. Découlant d'une volonté de contrôle, d'un supérieur hiérarchique en manque d'autorité, sur les faits et gestes de ses subordonnés en mettant des coups de pression réguliers et toujours plus de pression sur ses agents. A l'origine de tensions dans les équipes provoquant des comportements oppressant pour les agents mais aussi pour la hiérarchie. Le micromanagement installe les équipes dans un climat de stress et un sentiment d'insécurité inhibant toute prise de responsabilité, il tire le moral des équipes vers le bas, réduit la confiance à néant et favorise le désengagement des agents.

Pour sortir de ce cercle vicieux, il faut signaler à vos représentants du personnel ce type de comportements pour entamer une démarche de médiation et revendiquer : la formation de la hiérarchie aux bonnes pratiques d'encadrement des équipes, l'écoute et l'autonomie, la communication, la confiance et la bienveillance, des réunions de service régulières avec des échanges horizontaux, la garantie de la même information pour tous et toutes... Changer les rapports au travail ça commence par la libération de la parole : alors parlez-en à vos représentants du personnel.

Agents mis à disposition du Musée d'Ochier : l'inégalité de traitement décomplexée !

Le CMN a pris la gestion, il y a quelques années, du musée archéologique d'Ochier appartenant à la ville de Cluny. Le musée, en même temps que ses agents a donc été mis à disposition du CMN. Quatre agents (et un cinquième en recrutement) travaillent pour le CMN et peuvent intervenir à l'abbaye de Cluny... mais aux conditions salariales d'agents de la territoriale, le CMN reversant leurs salaires à la collectivité. C'est-à-dire ? Une IFSE divisée par trois, une ridicule prime dominicale et des jours fériés de 0,74 euros de l'heure, pas de tickets restaurants, pas de dotation habillement, pas les mêmes droits à congés (25 jours au lieu de 32)... Le dumping social avec des agents fonctionnaires : Bravo ! Pourtant, rien n'empêche le CMN et la collectivité de se mettre d'accord pour que ces agents bénéficient des mêmes conditions de rémunération et de congés que les agents du CMN puisque de fait ils travaillent pour le CMN, c'est même prévu par les textes ! La CGT-CMN a donc décidé de s'atteler à ce que les agents d'Ochier bénéficient des mêmes droits que leurs collègues du CMN. D'ores et déjà des contacts sont pris pour faire avancer au plus vite cette situation scandaleuse.

Chapelle aux moines de Berzé : un monument sans eau ni toilettes...

Toujours dans la circonscription de Cluny, la chapelle aux moines de Berzé-la-Ville, est gérée par le CMN pour le compte de l'académie des beaux-Arts de Mâcon. Ici ce sont des agents du CMN de l'abbaye de Cluny qui y interviennent (exclusivement des femmes). Outre le travail isolé, les agents n'ont accès ni à un point d'eau ni à des sanitaires sur le site. Pour satisfaire à leurs besoins physiologiques les agentes doivent donc fermer le monument, prendre leur voiture pour aller à la salle polyvalente municipale à 350 mètres, si celle-ci n'est pas occupée... Un bloc toilette chimique de camping-car avait été installé dans un débarras mais les agentes ne l'utilisaient pas car elles devaient aller elles-mêmes le vidanger dans un camping à une dizaine de kilomètres en dehors de leurs heures de service... Mais surtout ce sont des conditions de travail indignes ! Conséquence : les agentes ne boivent pas pour ne pas avoir à aller aux toilettes y compris en période de canicule avec tous les risques pour la santé que cela comporte (infections, problèmes rénaux...). La CGT est donc intervenue pour que cette situation hallucinante cesse. En attendant une solution plus pérenne (travaux chez le voisin qui accepterait que le CMN ait un local), l'équipe sera doublée pour permettre aux agentes de prendre leurs pauses en toute sérénité. Le monument sera moins ouvert et seulement quand la salle polyvalente ne sera pas occupée. Du progrès, mais il y a encore du boulot !

E p h é m é r i d e

Quand ?	Quoi ?	Qui ?
5 et 6/04/23	Carcassonne	Strappini
06/04/23	Journée de mobilisation retraites	2 millions de manifestants
11/04/23	Commission formation CMN	Brennan, Strappini, Legendre, Guiller, Troigros
14/04/23	HMI Villa Cavrois	Strappini, Forrier, Domzalski
18/04/23	Formation spécialisée Grand Sud	Catarino, Castellana, Fixot, Bourouh, Ricciuti, Hamani, Guittard, Lacoïnte
20/04/23	CSA CMN	Strappini, Fernandes, Catarino, Castellana, Brennan, Fixot, Guiller, Troigros, Duverneuill, Tricot
24/04/23	Heure mensuelle d'info syndicale Hôtel de la Marine	Méreau, Strappini, section
27/04/23	Occupation Bons-Enfants ministère de la culture	
28/04/23	Réunion DRH	Méreau, Strappini
01/05/23	1er mai spécial réforme des retraites	2,3 millions de manifestants
04/05/23	Heure mensuelle d'info syndicale Fort Saint-André	Méreau, Catarino
09/05/23	Secrétariat national CGT CMN	Méreau, Strappini, Lacoïnte, Castellana, Hamimed, Hortet
10 et 11/05/23	Formation spécialisée Paris, petite couronne	Méreau, Hamimed, Brennan, Aland, Raoult, Ray, Mbeg, Revaireau, Troisgros, Euclide
11/05/23	Commission exécutive CGT Culture	Strappini
15/05/23	Réunion intersyndicale avec la présidence du CMN	Méreau
15/05/23	CSA ministériel	Strappini
16/05/23	Commission exécutive CGT CMN	Méreau, Strappini, Lacoïnte, Da Silva, Bourouh, Duverneuill, Acurio, Castellana, Raoult, Revaireau, Ricciuti, Troisgros, Cabral, Fernandes, Brennan
16/05/23	Rendez-vous ministériel sur Villers-Cotterêts et CMN	Méreau, Strappini, Renault
17/05/23	Heure mensuelle d'info syndicale Panthéon	Strappini, Méreau, Aland

Quand ?	Quoi ?	Qui ?
23/05/23	Visite hygiène sécurité Sainte Chapelle	Méreau, Brennan
24/05/23	Formation spécialisée Nord-Ouest	Strappini, Nguyen, Da Silva, Vallade, Masselin, Domzalski, Forrier
26/05/23	Heure mensuelle d'info syndicale Carnac, Locmariaquer	Strappini, Nguyen, Baril
30/05/23	Action retraite Mont Saint-Michel	CGT Culture et CGT de la Manche
1er et 2/06/23	Cluny, Berzé	Strappini, Thévenard
07/06/23	Réunion section Centre-Val de Loire et HMI Oiron	Section
8/06/23	Formation spécialisée Grand Sud	Méreau, Catarino, Bourouh, Lacoïnte, Fixot, Ricciuti, Hamani
13/06/23	Négociations protection sociale complémentaire au ministère	Strappini
16/06/23	Mobilisation pour les emplois à Villers-Cotterêts	70 camarades du la CGT mobilisés
19/06/23	CSA	Méreau, Strappini, Fernandes, Brennan, Fixot, Lacoïnte, Revaireau, Tournon, Magnin, El Gares
20/06/23	Séance inaugurale CCP	Ensemble des élu.es
22/06/23	Formation spécialisée Centre et Est	Strappini, Hortet, Guiller, Duverneuill, Thévenard, Sommier
26/06/23	Formation spécialisée Centre Est spécial Champs-sur-Marne La Motte-Tilly	Hortet, Guiller, Duverneuill, Thevenard, Sommier
26/06/23	Panthéon	Méreau, Aland
27/06/23	Conseil d'administration	Strappini, Fernandes, Brennan
29/06/23	Formation spécialisée Nord Ouest	Strappini, Nguyen, Da Silva, Knutsen, Vallade, Masselin, Baril
03/07/23	Carnac	Strappini, Baril
04/07/23	Formation spécialisée Paris	Méreau, Brennan, Legendre, Tournon, Revaireau, Laurence, Challard, Magallan, Aland Hamimed, Mbeg
04/07/23	Commission Exécutive CGT Culture	Strappini

A d h é r e z ... R é - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :